



MAIRIE DE FERICY

Seine et Marne

CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 12 avril 2019
A 20 heures 30 - En Mairie

ORDRE DU JOUR :

- I. Approbation du Compte Administratif 2018 – Délibérations**
- II. Approbation du Compte de Gestion 2018**
- III. – Délibérations**
- IV. Affectation du résultat 2018 sur le Budget Primitif 2019 – Délibérations**
- V. Vote des taux d'imposition 2019 – Délibérations**
- VI. Subvention aux associations - Délibérations**
- VII. Approbation du Budget Primitif 2019 - Délibérations**
- VIII. Questions diverses**

Présents : Corinne ABOULIN, Daniel AIMAR, Manel BOURGES, Jacques COSSO, Didier COTTIN, Jean-Luc GERMAIN, François GRAGY, Muriel MARGERIT, André MOUTTI, Lancelot PECQUET, Laurence PESTRE

Absents :

Marie-Amélie COTTIN qui a donné pouvoir à Didier COTTIN
Dominique DOLLÉ qui a donné pouvoir à Muriel MARGERIT
Catherine FOURGOUX-LECLERC qui a donné pouvoir à Daniel AIMAR

Georges ROCHER

Muriel MARGERIT est désignée secrétaire de séance

Les membres du conseil approuvent et signent à l'unanimité le compte-rendu du conseil du 15 mars 2019

I. Approbation du Compte Administratif 2018 de la Commune – Délibérations

M. AIMAR donne la parole à Madame MARGERIT pour la lecture du compte administratif 2018 de la commune

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	1 122 065.52€	635 139.54€
RECETTES	1 142 754.14€	774 787.49€
	RESULTAT DE L'EXERCICE	+139 647.95€
<i>Résultat 2017</i>		<i>+188 503.45€</i>

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT **+328 151.40 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISATIONS
DEPENSES	974 483.70€	307 727.92€
RECETTES	976 255.22€	504 233.22€

RESULTAT DE L'EXERCICE **+196 505.30€**
Résultat 2017 **-238 555.02€**

DEFICIT D'INVESTISSEMENT **-42 049.72 €**

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE **+286 101.68 €**

Mme MARGERIT complète ces chiffres avec les observations suivantes :

« Globalement nos finances restent saines avec un endettement faible, nos impôts locaux sont maîtrisés et notre capacité d'investissement augmente.

- Un niveau d'endettement en baisse depuis le dernier emprunt de 150k€ en 2014

Les projets récents (CTV, salle de la Source) dont le règlement du solde intervient en 2019 (reste à réaliser – RAR) ne nécessitent pas de nouvel emprunt.

Si la rénovation de l'annexe de la grande bâtisse du domaine peut être financée sur 2019 et 2020 sans emprunt, ce ne sera probablement pas le cas du projet de cantine actuellement en phase d'étude et dont le coût des travaux n'est pas encore inscrit au budget.

Le montant de l'emprunt à prévoir en 2020 dépendra fortement du montant des subventions dédiées au projet et des produits attendus sur la vente des biens communaux (bâtiments et terrains).

Depuis 2014, nous avons majoritairement financé nos travaux d'équipement par nos disponibilités (réserve), des subventions spécifiques aux projets et par la vente des bâtiments communaux tels que la bibliothèque et le local technique.

Rappel : nos recettes de fonctionnement et plus particulièrement les impôts locaux, les taxes et les dotations (DGF, compensations et fonds de péréquations) compensent prioritairement nos frais de fonctionnement avant qu'une partie ne soit attribuée au financement de nos investissements.

- Impôts locaux

Depuis déjà 2 mandats, la politique de la commune en matière d'impôts locaux est de demander des efforts supplémentaires mais raisonnables aux contribuables, les taux étant globalement élevés en comparaison de ceux appliqués par les communes de même strate (moins de 2000 habitants) de notre département.

Les efforts demandés sur les taux des taxes foncières bâtie et non bâtie sont restés extrêmement limités. Les efforts sur la taxe d'habitation sont un peu plus soutenus pour compenser la baisse de nos dotations et en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le taux de la taxe d'habitation est donc passé de 10,99% à 20% sur une période de 9 ans.

La base de la taxe d'habitation/habitant de notre commune est plus élevée que celle de notre strate contrairement à la taxe foncière. Comment expliquer cette différence ? (à étudier : nombre

d'habitants, nombre de résidences secondaires (15%)/soit le double de celles de notre strate départementale).

Ces bases sont par ailleurs faiblement impactées par les mesures de fiscalité locale prises par le conseil municipal.

La réduction de base accordée pour la taxe d'habitation concerne l'abattement spécial à la base voté par la commune. Pour la taxe foncière, cet abattement concerne les exonérations en faveur des logements ayant fait des travaux d'économie d'énergie.

Pour information : en 2018, les bases nettes de notre taxe d'habitation étaient de 938 220€. 300 logements sont concernés.

- Capacité d'autofinancement

Malgré une politique de faible endettement et de la mise en œuvre de plusieurs projets importants à l'échelle du village (atelier technique, contrat triennal de voirie, salle de la Source), la commune a des charges de financement qui lui permettrait éventuellement d'emprunter pour compléter le financement de nouveaux projets.

En effet, c'est sur la base de la capacité d'autofinancement de la commune (CAF Nette) que les prêteurs jugent de notre capacité à rembourser un nouvel emprunt pour financer de nouvelles opérations d'investissement.

Cet indicateur en baisse en 2017 remonte en 2018.

La CAF Nette se calcule en diminuant l'excédent de fonctionnement de l'année (139,7k€) du capital de la dette remboursée la même année (14,3k€) soit 125,4k€.

Pour ses investissements futurs, la commune devra analyser précisément les ressources dont elle dispose dans le temps à savoir :

- *la trésorerie disponible de la commune*
- *les subventions d'investissement accordées et à venir (FER, DETR,)*
- *les remboursements de TVA des projets récents (FCTVA), la taxe d'aménagement*
- *les cessions d'actif (bâtiments à vendre dans le cadre du recentrage des biens de la commune)*

Puis, comme la règle l'exige, M. MOUTTI (le plus âgé) demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur le compte administratif 2018 après que M. AIMAR ait quitté la salle du Conseil.

Après délibération, le compte administratif 2018 est adopté à l'unanimité.

II. Approbation du Compte de Gestion 2018 de la Commune – Délibérations

M. AIMAR donne lecture du Compte de Gestion 2018 (identique à notre Compte Administratif) du Trésor Public de Melun Val de Seine relatif au réalisé de la Commune

Après délibération, le compte de Gestion 2018 du Trésor Public de Melun Val de Seine concernant la Commune est adopté à l'unanimité.

III. Affectation du résultat 2018 sur le Budget Communal 2019 – Délibérations

Après lecture du solde des comptes de la Commune, les membres du conseil, à l'unanimité décident d'affecter les excédents 2017 de la manière suivante sur l'exercice 2018 :

- 42 049.72€ à l'article D001 « Solde d'exécution de la section d'investissement »
- 42 049.72€ à l'article R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisé »

- 328 151.40€ - 42 049.72€ = 286 101.68€ à l'article R002 « Résultat de fonctionnement reporté »

IV. Vote des taux d'imposition – Délibérations

Taxes	Taux Moyen communaux 2018 au niveau national (en %)	Taux Moyen communaux 2018 au niveau départemental (en %)	Plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019	Taux de référence de 2018 (en %)
Habitation	24.54	24.61	61.53	20.00
Foncier Bâti	21.19	26.63	66.58	22.36
Foncier Non Bâti	49.67	53.48	133.70	52.36

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil municipal, décident de ne pas appliquer d'augmentation sur les taux 2019. Ces taux communaux seront donc identiques à ceux appliqués en 2018.

Ce qui donne pour 2019 :

Taxes	Taux 2019	Pour info : bases prévisionnelles 2019 (en €)	Produit correspondant
Habitation	20.00%	995 800	199 160€
Foncière (bâti)	22.36%	568 800	127 184€
Foncière (non bâti)	52.36%	34 000	17 802€

V. Subvention aux associations – Délibérations

M. le maire informe le conseil de la réception du dossier de demande de subvention de l'association féricienne : Féricy Culture Loisirs.

Les membres du conseil, par délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés décident d'octroyer une subvention de 1 800 euros à cette association au titre de l'année 2019.

VI. Approbation du Budget Primitif 2019 – Délibérations

M. le maire donne la parole à Mme Margerit pour présenter le Budget Primitif 2019 de la commune dont les principaux postes sont :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général : 153 157.92€
- Charges de personnel et frais assimilés : 129 500.00€
- Atténuation de produits : 45 500.00€
- Autres charges de gestion courante : 114 790.00€
- Charges financières : 13 467.67€
- Charges exceptionnelles : 650.00€

- Dépenses imprévues : 3 000.00€

- Virement à la section d'Investissement : 606 950.42€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- *Résultat antérieur reporté* : 286 101.68€
- *Atténuations de charges* : 700.00€
- *Produits des services, du domaine* : 200 356.00€
- *Impôts et taxes* : 368 746.00€
- *Dotations, subventions et participations* : 83 440.00€
- *Autres produits de gestion courante* : 15 452.00€
- *Produits exceptionnels* : 112 220.33€

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- *Solde d'exécution de la section investissement* : 42 049.72€
- *Remboursement d'emprunt* : 15 046.08€
- *Immobilisations incorporelles (frais d'études,...)* : 77 186.54€
- *Subventions d'équipement versées (contrat CLAIR)* : 288 308.00€
- *Immobilisations corporelles (travaux)* : 161 141.62€
- *Immobilisations en cours (travaux sur plusieurs exercices, contrats, ...)* : 355 202.71€
- *Dépenses imprévues* : 1 959.83€

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- *Dotations, fonds divers et réserves* : 141 144.60€
- *Subventions d'investissement* : 192 799.48€
- *Virement de la Section de Fonctionnement* : 606 950.42€

Le budget 2019 de la Commune s'équilibre donc à hauteur de 1 067 016.01€ en fonctionnement et 940 894.50€ en investissement.

Mme MARGERIT apporte les précisions suivantes :

« Dépenses de Fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement ont globalement baissé de 1% entre 2017 et 2018 et de 7,5% par rapport à 2014.

Nos principaux postes de dépenses de fonctionnement entre 2017 et 2018 ont évolué à la baisse entre 2017 et 2018 (personnel -16,1%, Indemnité, contributions et subventions -31,6%, charges financières -4,5%).

Les charges de personnel, devraient se maintenir à des niveaux similaires en 2019.

Le poste indemnités, contributions et subventions devrait quant à lui baisser (contributions au RPI).

Les charges générales stables depuis 2016 seront en hausse en 2019. La hausse s'explique en partie par les travaux de voirie (20k€) inscrits en fonctionnement plutôt qu'en investissement et par la prévision de la fête du cheval (10k€) qui seront compensée par des recettes (entrées, alimentation).

Recettes de Fonctionnement :

Pour 2019, les recettes sont les impôts locaux qui sont toujours en progression alors que la Dotation Générale de Fonctionnement est toujours en baisse. Nous noterons en 2019 une nette hausse des produits du domaine correspondant à la vente des arbres mûrs du domaine.

Dépenses d'investissement :

Nous remarquerons que la commune a effectué des travaux de construction et d'équipement importants depuis les 2 derniers mandats. Le pic de ces investissements se situe sur les 3 dernières années ainsi que sur l'année en cours qui comprend des restes à réaliser 2018 très importants de l'ordre de 360k€.

Recettes d'investissement :

Hormis l'emprunt de 2014, il n'y a pas eu d'autre financement bancaire.

Nous attendons pour 2019 des remboursements de TVA conséquents liés à nos travaux des 2 dernières années (FCTVA).

Si les travaux de la nouvelle mairie étaient finalisés dans l'année plutôt que sur 2 ans, un emprunt pourrait être nécessaire. Ces derniers seront financés en partie par la vente de la grange attenante à l'actuelle mairie mais aussi par la vente d'arbres mûrs du domaine. L'apport de compléments tels que la FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions DETR (et autres) seront aussi très utiles pour la poursuite de nos travaux et l'aménagement de la salle de la Source à financer cette année.

Par délibération et à l'unanimité, le Budget Primitif 2019 de la Commune est adopté à l'unanimité.

VII. Demande de subvention Fonds d'Equipement Rural (F.E.R.) au titre de l'année 2019 - Délibérations

M. Aimar rappelle que 2 dossiers FER ont déjà été déposés pour les travaux liés au déplacement des services de la mairie et de l'agence postale.

Un premier dossier a été déposé en 2017 et a obtenu un accord de subvention à hauteur de 40%, pour les travaux suivants : installation des planchers, remplacements des premières menuiseries (fenêtres) et installations électriques pour un montant estimé à 100 000€ HT.

Le 2nd dossier déposé en 2018 portait sur la plomberie, les canalisations et la construction de la rampe d'accès PMR. Tranche estimée à 21 325€ HT et pour laquelle nous avons un accord de subvention à hauteur de 8 530€.

M. Aimar propose le dépôt d'un 3^{ème} dossier au titre du F.E.R. 2019 afin de nous aider à poursuivre les travaux. Cette 3^{ème} tranche portera sur le reste des menuiseries (volets, portes), la VRD

Par délibération et à l'unanimité, les membres du conseil autorisent M. le maire à effectuer les démarches nécessaires à la demande de subvention de ces travaux dans le cadre du contrat FER 2019.

VIII. Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à h